

## PROGRAMME DE FORMATION REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES EN ENTREPRISE

### Objectifs :

Cette formation vise à :

- Connaître la définition et la législation en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Comprendre le rôle du ou des référent/s dans l'entreprise auprès des salariés
- Accompagner les référents dans leurs nouvelles fonctions
- Savoir se préserver en tant que référent

### Public visé et pré-requis :

Tout référent désigné par le CSE et/ou celui désigné par les entreprises d'au moins 250 salariés.

Pré-requis : Aucun – Conseillé pour le membre CSE : avoir suivi la formation Membres CSE en Santé Sécurité et Conditions de Travail

### Les moyens d'encadrement, techniques et pédagogiques mis en œuvre :

#### La formation est dispensée par :

- Nom des formateurs : Sylvia Boisgerault ou Justine Harlé et Antoine GENNARI
- Titre et références des formateurs (diplômes, certificats, formation, expérience...) :
  - Psychologues du travail, diplômées d'un MASTER psychologie du travail et des organisations.
  - Juriste

Les supports techniques utilisés concernent : Vidéoprojecteur / Paperboard

Les moyens pédagogiques sont : Etudes de cas – Vidéos – Exemples concrets

### Le contenu / durée et déroulé de la formation :

*Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.*

1. Les notions de harcèlement sexuel et agissements sexistes et leur définition légale
2. Les missions du référent et son périmètre d'action
3. L'intégration du rôle du référent dans la démarche de prévention globale de l'entreprise (Informé, orienter, accompagner)
4. Les conséquences du harcèlement sexuel et des agissements sexistes (salarié/employeur)
5. La posture et les axes de vigilance pour le référent

### Modalités d'évaluation :

- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un **questionnaire d'évaluation** :
  - Evaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Evaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.

### Conditions tarifaires :

Contacter le secrétariat au **03 21 46 87 57**

*Les locaux de SISE sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (accès parking, passage de portes, ascenseur, sanitaires adaptés...). Pour toute information contacter la référente Handicap Fabienne BOUCHART au 03 21 46 87 57*